



## LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX-ALPILLES VOUS INFORME

### A COMPTER DU MARDI 2 JUIN 2020, LES DECHETERIES ELARGISSENT LEURS HORAIRES

|                                   | LUNDI                     | MARDI                     | MERCREDI                  | JEUDI                     | VENDREDI                  | SAMEDI                    |
|-----------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Déchèterie MAUSSANE               | 8h00-12h00<br>14h00-16h30 | 8h00-12h00<br>14h00-16h30 | 8h00-12h00<br>14h00-16h30 | 8h00-12h00<br>14h00-16h30 | 8h00-12h00<br>14h00-16h30 | 8h00-12h00<br>14h00-16h30 |
| Déchèterie Saint Rémy de Provence | 8h00-12h00<br>14h00-16h30 | 8h00-12h00<br>14h00-16h30 | 8h00-12h00<br>14h00-16h30 | 8h00-12h00<br>14h00-16h30 | 8h00-12h00<br>14h00-16h30 | 8h00-12h00<br>14h00-16h30 |
| Déchèterie Saint Etienne du Grès  | Fermée                    | 8h00-12h00<br>14h00-16h30 | Fermée                    | 8h00-12h00<br>14h00-16h30 | 8h00-12h00<br>14h00-16h30 | 8h00-12h00<br>14h00-16h30 |

👉 Les professionnels n'ont pas accès aux sites les samedis

👉 Accès aux professionnels exceptionnellement gratuit

👉 Fermeture les jours fériés.

## CONDITIONS D'ACCES AUX PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS :

### 1/ DEMANDER UNE AUTORISATION D'ACCES (à conserver et à présenter à chaque passage)

- ✦ A partir du 2 juin, connectez-vous au site de la CCVBA « mes démarches en ligne », ou par courrier en joignant les documents suivants :
  - Justificatif de domicile de moins de 3 mois pour les particuliers
  - Extrait Kbis de moins de 3 mois pour les professionnels
  - Pièce d'identité
  - Numéro d'immatriculation du véhicule
- ✦ Se présenter à l'accueil de la CCVBA du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
  - 23 avenue des Joncades basses, ZA de la Massane, 13210 Saint Rémy de Provence

**DANS L'ATTENTE DE VOTRE AUTORISATION D'ACCES VOUS POUVEZ VOUS RENDRE EN DECHETERIE JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2020 EN PRESENTANT AU GARDIEN LES DOCUMENTS ENUMERES CI-DESSUS**

### 2/ RESPECTER LE REGLEMENT INTERIEUR qui vous sera délivré avec l'autorisation d'accès

- ✓ Respecter les conditions d'accès et les distances de sécurité
- ✓ Respecter les gestes barrières, masques/gants souhaités, un contrôle d'accès sera effectué à l'entrée du site
- ✓ Les déchets doivent être triés au préalable et 1 seule personne est conseillée au déchargement
- ✓ Limiter votre temps de stationnement afin de fluidifier la circulation

Nous vous informons que ce fonctionnement risque de générer de l'attente et vous remercions pour votre compréhension et votre bienveillance envers les agents d'accueil.